



MAIRIE DE CÉZAC (LOT)

Affiché le

23 JUIN 2023

Le Maire,  
Maurice ROUSSILLON

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin 2023, à 21h.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CEZAC (Lot) sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

**Présents :** Jean-Pierre ALAZARD, Jean-Noël CAMBE, Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Lilian GIRMA, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.

**Pouvoir :** /

**Absents excusés :** Pascale GONFROY, Caroline LEGRAND.

**A été désignée secrétaire :** Jean-Denis CORMANE.

### Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2023

#### **I - DELIBERATIONS :**

- 2023-19juin D01: Décision budgétaire modificative N°2023-01

- 2023-19juin D02: Avenants marché de travaux "transformation ancienne école de Belcastel en logement"

- 2023-19 juin D03:Opération 40881EP Suppression de points lumineux Bourg-Cézac, Belcastel, et Pechpeyroux

- 2023-19juin D04: Demande de subventions (1000 mains à la pâte, voyage collègue Emile Vaysse, Santé en Quercy Blnac)

- 2023-19juin D05: Adhésion à la COFOR 46?

#### **II- REUNION DE TRAVAIL:**

Contribution de la Commune de Cézac à l'élaboratin du projet de territoire du Conseil Communautaire(Mme SANSON et Mr CAUMON participeront à nos travaux)

#### **III - Questions diverses.**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2023 est approuvé sans remarques particulières

### **I – DELIBERATIONS DU CONSEIL**

#### **DELIBERATION 2023-19juin D01 OBJET :**

Mr Le Maire explique qu'il convient d'amortir pendant 5 ans la subvention versée par Groupama en 2021 pour l'achat du défibrillateur, il propose donc à l'Assemblée d'ajuster le budget :

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux écritures suivantes afin d'ajuster le budget :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opération	Article	Libellé	Montant
Compte à augmenter			
	777 (recette)	Quote-part subv inv transféré compte résultat	+ 100 €

Compte à augmenter			
	023 (dépense)	Virement à la section d'Investissement	+ 100 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération	Article	Libellé	Montant
Compte à augmenter			
	13918 (dépense)	Autres subv d'équipement	+ 100 €
Compte à augmenter			
	021 (recette)	Virement à la section de fonctionnement	+ 100 €

Votants : 09

Pour: 09

Contre: 0

Abstention: 0

#### **DELIBERATION 2023-19juin D02 OBJET : Avenants marché de travaux « Transformation ancienne école de Belcastel en logement »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs avenants ont été proposés concernant les travaux de transformation ancienne école de Belcastel en logement.

Ces avenants concernent les lots N°2, N°4, N°5 et N°7.

- 1) Monsieur le Maire présente donc les travaux supplémentaires concernant le Lot N°2 dans le tableau ci-dessous, cet avenant concerne l'isolation du cellier :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
2	Avenant n°1	SARL J.J DESCOULS	14 271,66 €	+ 1 134,00 €	+ 7,95 %	15 405,66 €

<b>Total général</b>	<b>14 271,66 €</b>	<b>+ 1 134,00 €</b>	<b>+ 7,95 %</b>	<b>15 405,66 €</b>
----------------------	--------------------	---------------------	-----------------	--------------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant N°1 Lot 2 Plâtrerie – SARL J.J DESCOULS au marché de travaux « Transformation ancienne école de Belcastel en logement », avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
2	Avenant n°1 – Plâtrerie	J.J DESCOULS

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- 2) Monsieur le Maire présente donc les travaux supplémentaires concernant le Lot N°4 dans le tableau ci-dessous, cet avenant concerne l'éclairage extérieur : fourniture et pose d'un projecteur LED sur façade y compris détecteur de mouvement et alimentation :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
4	Avenant n°1	SARL THERMELEC 46	10 025,00 €	+ 550,00 €	+ 5,49 %	10 575,00 €

<b>Total général</b>		<b>10 025,00 €</b>	<b>+ 550,00 €</b>	<b>+ 5,49 %</b>	<b>10 575,00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant N°1 Lot 4 Electricité – SARL THERMELEC 46 au marché de travaux « Transformation ancienne école de Belcastel en logement », avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
4	Avenant n°1 – Electricité	SARL THERMELEC 46

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- 3) Monsieur le Maire présente donc les travaux supplémentaires concernant le Lot N°5 dans le tableau ci-dessous, cet avenant concerne la dépose et repose du chauffe-eau existant dans le cellier pour isolation et la modification des réseaux existants et redistribution :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
5	Avenant n°1	SARL THERMELEC 46	9 948,50 €	+ 425,00 €	+ 4,27 %	10 373,50 €

<b>Total général</b>		<b>9 948,50 €</b>	<b>+ 425,00 €</b>	<b>+ 4,27 %</b>	<b>10 373,50 €</b>
----------------------	--	-------------------	-------------------	-----------------	--------------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant N°1 Lot 5 Plomberie – SARL THERMELEC 46 au marché de travaux « Transformation ancienne école de Belcastel en logement », avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
5	Avenant n°1 – Plomberie	SARL THERMELEC 46

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- 4) Monsieur le Maire présente donc les travaux supplémentaires concernant le Lot N°7 dans le tableau ci-dessous, cet avenant concerne la préparation et l'impression des volets ainsi qu'une peinture de finition :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
7	Avenant n°1	SARL POUSSOU	7 378,92 €	+ 1780,00 €	+ 24,12 %	9 158,92 €

<b>Total général</b>		<b>7 378,92 €</b>	<b>+ 1 780,00 €</b>	<b>+ 24,12 %</b>	<b>9 158,92 €</b>
----------------------	--	-------------------	---------------------	------------------	-------------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant N°1 Lot 7 Peintures – SARL POUSSOU au marché de travaux « Transformation ancienne école de Belcastel en logement », avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
7	Avenant n°1 – Peintures	SARL POUSSOU

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 09

Pour: 09

Contre: 0

Abstention: 0

**DELIBERATION 2023-19juin D03 OBJET :** OPERATION 40881EP Suppression de points lumineux Bourg-Cézac, Belcastel, et Pechpeyroux

Monsieur le Maire, présente aux conseillers le projet de d'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL (participation maximale de 366,28€) cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Votants : 09

Pour: 09

Contre: 0

Abstention: 0

**DELIBERATION 2023-19juin D04 OBJET :** Demande de subventions 2023 (1000 mains à la pâte, voyage scolaire Collège Emile Vaysse, Santé en Quercy Blanc).

Le Maire explique au Conseil Municipal que trois demandes de subventions sont parvenues à la Mairie après le vote du BP 2023, il s'agit des demandes suivantes :

- 1000 mains à la pâte
- Collège Emile Vaysse pour le voyage scolaire
- Santé en Quercy Blanc

Le Maire explique que concernant la demande de subvention du Collège Emile Vaysse de Castelnaud-Montratier, le versement de la subvention se fait directement sur le compte bancaire de la famille dont l'enfant participe au voyage scolaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal procède au vote des subventions, les propositions d'attribution de subventions sont les suivantes :

	Nom de l'association	Total subvention 2023
1	1000 mains à la pattes	50 €
2	Santé en Quercy Blanc	300 €
3	Collège Emile Vaysse – Versement à la famille	60 €
	<b>TOTAL</b>	<b>410 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Est favorable à l'attribution de ces subventions.

**Votants : 09**

**Pour: 09**

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

**DELIBERATION 2023-19juin D05 OBJET : Adhésion à la COFOR 46 – Avis du Conseil Municipal –**

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu en date du 19 mai 2023 concernant l'adhésion à l'association COFOR 46 (Collectivité Forestière Lot).

L'association des Collectivités Forestières du Lot défend et accompagne les collectivités sur de nombreux sujets en lien avec la forêt et l'utilisation du bois.

Le Maire précise que la cotisation annuelle à la COFOR 46 s'élève à 115 € pour les communes de 0 à 200 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de ne pas adhérer à la COFOR 46.

**Votants : 09**

**Pour: 0**

**Contre: 09**

**Abstention: 0**

## **II- REUNION DE TRAVAIL :**

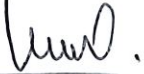
Cette réunion de travail s'inscrit dans une démarche globale menée par la Communauté de Communes du Quercy Blanc dans le cadre de l'élaboration d'un projet de territoire. Mme SANSON et Mr CAUMON, conseillers communautaires animent la réunion, Mme SANSON prend note des réflexions et propositions faites par les conseillers municipaux. Un retour sera fait suite à cette réunion dans le cadre d'une synthèse générale et communautaire.

## **III – QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Demande de Lilan GIRMA faite au Maire concernant l'égavage au bord de la RD54 entre « Le Passelis » et « Moulin Robert » : le Maire a fait remonter le besoin d'égavage au département du Lot qui en a pris note, cependant il ne pourra intervenir dans l'immédiat faute d'autorisation de la part de la police de l'eau. Néanmoins elle doit intervenir lors d'un programme d'épareuse en période hivernale, à suivre.
- 2) Demande de Fabien PARAIRE concernant l'égavage sous la ligne électrique à « Auzonne » : le Maire a fait remonter le problème à ENEDIS qui lui a indiqué qu'un plan d'égavage général sur la commune de Cézac aurait lieu en septembre prochain et que les points « d'Auzonne » et du « Théron » (demande de Mme PILEIRE) y seront intégrés, à suivre...
- 3) Les dossiers concernant l'évacuation des pneus sur le plateau de « Pardailiac » et des voitures sur le site de « Lamothe » sont en cours d'évolution. La DREAL est en charge de ce dossier, elle souhaite le mener à bien dans les meilleures conditions possibles. Le Conseil comme le Maire sont conscients de la complexité de ces deux dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,



Maurice ROUSSILLON.



Le secrétaire de séance,

Jean-Denis CORMANE.

